



PREFET DE LA CORSE-DU-SUD

**RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS
DE LA PREFECTURE DE LA CORSE-DU-SUD**

Spécial n°27 du 11 mars 2016

SOMMAIRE

16-0405	l'administrateur général des finances publiques, directeur régional des finances publiques de Corse et du département de la Corse-du-Sud
16-0407	portant nomination du délégué territorial adjoint de l'Agence du service civique pour le département de la Corse-du-Sud et délégation de signature



PREFET DE LA CORSE-DU-SUD

DIRECTION RÉGIONALE DES FINANCES PUBLIQUES
DE CORSE ET DU DÉPARTEMENT DE LA CORSE-DU-SUD

Arrêté n° 26-0405 du 15 FEV. 2016

**L'administrateur général des finances publiques,
directeur régional des finances publiques de Corse et du département de la Corse-du-Sud.**

Vu le décret n°2008-158 du 22 février 2008 relatif à la suppléance des préfets de région et à la délégation de signature des préfets et des hauts-commissaires de la république en Polynésie française et en Nouvelle-Calédonie ;

Vu le décret du Président de la République du 24 août 2015 nommant Monsieur Yann POUJOL de MOLLIENS, directeur régional des finances publiques de Corse et du département de la Corse-du-Sud.

Vu l'arrêté préfectoral n°16-0236 en date du 12 février 2016 portant délégation de signature à Monsieur Yann POUJOL de MOLLIENS, directeur régional des finances publiques de Corse et du département de la Corse-du-Sud ;

ARRETE

ARTICLE 1	Subdélégation de signature est donnée à l'effet de signer à ma place, en cas d'absence ou d'empêchement, l'ensemble des actes visés par l'arrêté préfectoral n°16-0236 en date du 12 février 2016, aux chefs de service suivants : - Monsieur Pascal COUCKE, administrateur des finances publiques, - Madame Geneviève ARDIZZONE, inspectrice divisionnaire des finances publiques.
ARTICLE 2	Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la Corse-du-Sud.

**Pour le préfet, et par délégation,
L'administrateur général des finances publiques,
directeur régional des finances publiques de Corse
et du département de la Corse-du-Sud**

Y. de Molliens

Yann de MOLLIENS



PREFET DE LA CORSE-DU-SUD

ARRETE n° 16-0407 du **07 MARS 2016**
portant nomination du délégué territorial adjoint de l'Agence du service civique pour le
département de la Corse-du-Sud et délégation de signature

**Le Préfet de Corse, Préfet de la Corse-du-Sud,
Chevalier de la Légion d'Honneur,
Officier de l'Ordre du Mérite**

- VU loi n°2010-241 du 10 mars 2010 relative au service civique ;
- VU le décret n°2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et départements ;
- VU le décret n°2009-1484 du 3 décembre 2009 relatif aux directions départementales interministérielles ;
- VU le décret n° 2010-485 du 12 mai 2010 relatif au service civique ;
- VU le décret du Président de la République du 13 juin 2013 portant nomination de M. Christophe MIRMAND en qualité de Préfet de la région Corse, Préfet de la Corse du Sud ;
- VU le décret n° 2016-137 du 9 février 2016 relatif aux agréments d'engagement de service civique et de volontariat associatif ;
- VU l'arrêté préfectoral n° 2012128-0001 du 7 mai 2012 portant organisation de la direction départementale de la cohésion sociale et de la protection des populations de la Corse du Sud ;
- VU l'arrêté du premier ministre du 20 février 2014 portant nomination de M. Yves DAREAU en qualité de directeur départemental de la cohésion sociale et de la protection des populations de la Corse du Sud ;
- VU l'instruction n° ASC 2010-01 du 24 juin 2010 relative à la mise en œuvre des dispositions relatives au service civique ;
- SUR la proposition du directeur départemental de la cohésion sociale et de la protection des populations de la Corse-du-Sud,

ARRETE

Article 1^{er} : Monsieur Yves DAREAU, directeur départemental de la cohésion sociale et de la protection des populations de la Corse du Sud, est nommé délégué territorial adjoint de l'Agence du service civique pour le département de la Corse-du-Sud.

Article 2 : Délégation permanente de signature est donnée à Monsieur Yves DAREAU à l'effet de signer, au nom du Préfet, délégué territorial de l'Agence du service civique, tout acte ou écrit relevant des dispositions relatives au service civique.

ARRETE

Article 1^{er} - Monsieur Yves DAREAU, directeur départemental de la cohésion sociale et de la protection des populations de la Corse du Sud, est nommé délégué territorial adjoint de l'Agence du service civique pour le département de la Corse-du-Sud.

Article 2 - Délégation permanente de signature est donnée à Monsieur Yves DAREAU à l'effet de signer, au nom du Préfet, délégué territorial de l'Agence du service civique, tout acte ou écrit relevant des dispositions relatives au service civique.

Article 3 - En l'absence ou empêchement de Monsieur Yves DAREAU, la délégation de signature sera exercée par Monsieur Laurent LARIVIERE, directeur départemental adjoint de la cohésion sociale et de la protection des populations de la Corse-du-Sud.

Article 4 - Le directeur départemental de la cohésion sociale et de la protection des populations de la Corse-du-Sud est chargé de l'exécution du présent arrêté, dont une copie sera transmise au président de l'Agence du service civique et qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la Corse-du-Sud.

07 MARS 2016

Le Préfet,



Christophe MIRMAND

Voies et délais de recours - Conformément aux dispositions des articles R. 421-1 à R. 421-5 du code de justice administrative, le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Bastia dans le délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication.